

Mettre en œuvre et évaluer les TPE et le grand oral : quels points communs ? quelles évolutions ?

	Travaux personnels encadrés / TPE (2000-2020)	Grand oral (à partir de 2021)
<i>Les élèves concernés</i>	A partir de 2005 : cette épreuve concerne tous les élèves des classes de première des séries générales des établissements publics et privés.	Concerne tous les élèves de terminale de série générale et de série technologique des établissements publics et privés.
<i>Coefficient et évaluation pour le bac</i>	Note sur 20 points ; seuls sont retenus les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20, affectés d'un coefficient 2.	Le coefficient du Grand Oral est de 10 (sur 100) pour les candidats de la voie générale et de 14 (sur 100) pour les candidats de la voie technologique.
<i>Sur quoi portent les sujets ou les questions</i>	<p>Le sujet problématisé choisi par les élèves implique au moins deux disciplines.</p> <p>Il se réfère à un des thèmes nationaux : 3 thèmes communs et 3 thèmes spécifiques à chaque série (ES / L/ S) renouvelés tous les 2 ans.</p> <p>Des fiches pédagogiques accompagnent les thèmes nationaux des TPE.</p>	<p>Pour le baccalauréat général, les 2 questions problématisées doivent être en lien avec les programmes du cycle terminal des deux enseignements de spécialité du candidat suivis en classe de terminale. Elles peuvent soit être transversales aux programmes des enseignements de spécialité, soit porter sur un point précis du programme de l'enseignement choisi.</p> <p>En voie technologique, les questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité dans lequel les programmes du cycle terminal prévoient la réalisation d'une étude approfondie, ou projet technologique, réalisé par l'élève.</p>
<i>Travail individuel et/ou collectif</i>	<p>Travail, en grande partie collectif, qui va de la conception d'un projet à sa réalisation concrète et à sa présentation orale.</p> <p>Les groupes n'excéderont pas quatre élèves.</p>	Les questions peuvent être travaillées, durant l'année, par un élève seul ou en petits groupes. Plusieurs candidats peuvent donc présenter les mêmes questions au jury de l'épreuve. La réponse à la question est, quant à elle, strictement individuelle et différente pour chacun, car elle doit notamment présenter les raisons qui ont conduit le candidat à son choix de question et de réponse.
<i>Temps pour le</i>	Leur durée s'étale sur 18 semaines maximum à partir du début de l'année scolaire de première. Pour assurer cet	Dès la classe de première, l'élève commence à réfléchir aux questions qu'il présentera au jury. Tout au long du cycle

<i>travail des élèves</i>	enseignement, les établissements disposent d'une heure-année (2 heures-élèves inscrites dans l'emploi du temps de la classe pendant la durée du TPE équivalant à 2 heures-professeur semestrielles par division)	terminal, des entraînements en classe lui permettent de développer sa pratique de l'oral. À la fin de la classe de terminale, la période qui suit les épreuves terminales dans les enseignements de spécialité est un temps privilégié pour parachever cette préparation.
<i>Qui encadre le travail de préparation des élèves en classe</i>	Des professeurs volontaires assurent les heures de TPE. La participation des enseignants de toutes les disciplines enseignées en lycée à la conduite et au déroulement des TPE dans chaque établissement est hautement souhaitable. Elle permet, en effet, des croisements disciplinaires fructueux favorisant une vision moins cloisonnée des savoirs.	Ce sont les professeurs intervenant dans les enseignements de spécialité qui ont vocation à prendre une part importante dans la préparation de l'épreuve du Grand oral, notamment pour accompagner leurs élèves dans le choix des questions qu'ils présenteront au jury, la maturation de celles-ci et des réponses qu'ils peuvent proposer.
<i>Ce qui est évalué</i>	3 grandes composantes étaient évaluées : - la démarche personnelle de l'élève et son investissement au cours de l'élaboration du TPE sur 8 points - la réponse à la problématique (production et note synthétique) sur 6 points ; - la présentation orale du projet et de la production réalisée sur 6 points. Travail de groupe et présentation du travail en groupe mais évaluation individuelle	5 éléments sont évalués : -qualité orale de l'épreuve -qualité de la prise de parole en continu -qualité des connaissances -qualité de l'interaction -qualité et construction de l'argumentation Travail individuel et évaluation individuelle
<i>Qui évalue</i>	La 1 ^{ère} composante était évaluée par les professeurs qui ont suivi le travail tout au long de l'année. La partie orale était évaluée par des professeurs des disciplines mises en œuvre dans les TPE mais n'ayant pas encadré les TPE des candidats.	Deux professeurs de disciplines différentes dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat
<i>Outils d'évaluation</i>	Grille nationale Grille académique avec descriptions des 4 niveaux d'exigence pour les 20 items des 8 compétences évalués (cf ci-dessous)	Grille indicative nationale, pas de grille académique. Description des 4 niveaux de maîtrise pour les 5 éléments évalués 4 niveaux = Très insuffisant / Insuffisant / Satisfaisant / Très

	4 niveaux = Insuffisant / Acceptable / Satisfaisant / Excellent	satisfaisant								
<i>Organisation de l'évaluation</i>	<p>Les examinateurs étaient réunis au sein d'une commission d'évaluation, constituée en début d'année dans chaque établissement.</p> <p>La commission d'évaluation assurait l'organisation et l'évaluation des travaux personnels encadrés pour l'établissement.</p> <p>À cet effet, elle arrêtait, avec le chef d'établissement, le calendrier et les modalités concrètes d'organisation de l'épreuve.</p>	<p>Les services académiques sont en charge de la désignation des examinateurs et de l'organisation de l'épreuve.</p> <p>Les élèves seront évalués par des professeurs d'un autre lycée que le leur.</p>								
<i>Format et déroulement de l'épreuve</i>	<p>-La note synthétique et la production des élèves étaient consultées avant l'épreuve orale par le jury et étaient évalués.</p> <p>-Soutenance orale, d'une durée modulable selon la taille du groupe sur la base de 10 minutes par élève, qui se décompose en deux temps d'égale durée :</p> <p>*un premier temps au cours duquel le groupe d'élèves (ou l'élève) présente le travail réalisé ;</p> <p>*un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution personnelle.</p>	<p>Le jury choisit une des deux questions du candidat.</p> <p>Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre ses idées en ordre et éventuellement réaliser un support pour le jury.</p> <p>L'épreuve dure 20 min. et se déroule en 3 temps :</p> <p>1^{er} temps présentation d'une question, le candidat parle debout, sans notes et sans support (5 minutes).</p> <p>2^e temps échanges avec le candidat (10 minutes)</p> <p>3^e temps échange sur le projet d'orientation du candidat</p>								
<i>L'entretien avec le candidat et évaluation de l'oral</i>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="4">7. Présentation argumentée</td> <td>7.1. Construction de l'exposé</td> </tr> <tr> <td>7.2. Argumentation et justification des choix</td> </tr> <tr> <td>7.3. Réactivité face aux questions</td> </tr> <tr> <td>7.4. Richesse des connaissances mises en jeu</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">8. Expression orale</td> <td>8.1. Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire)</td> </tr> <tr> <td>8.2. Prise de distance par rapport aux notes écrites</td> </tr> </table> <p>L'évaluation de la réponse à la problématique (fond) et celle de la présentation orale (forme) sont séparées. La production et la note synthétique sont la base de l'évaluation du contenu laquelle s'effectue donc en grande</p>	7. Présentation argumentée	7.1. Construction de l'exposé	7.2. Argumentation et justification des choix	7.3. Réactivité face aux questions	7.4. Richesse des connaissances mises en jeu	8. Expression orale	8.1. Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire)	8.2. Prise de distance par rapport aux notes écrites	<p>1^{er} temps : « le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat ».</p> <p>2^e temps : « le jury interroge le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité de ses connaissances et les capacités argumentatives du candidat ».</p>
7. Présentation argumentée	7.1. Construction de l'exposé									
	7.2. Argumentation et justification des choix									
	7.3. Réactivité face aux questions									
	7.4. Richesse des connaissances mises en jeu									
8. Expression orale	8.1. Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire)									
	8.2. Prise de distance par rapport aux notes écrites									

	<p>partie avant et hors de la prestation orale.</p> <p>L'expression orale n'a qu'un poids mineur (3 points environ) et c'est plutôt un exposé voire une prestation qui est évalué (pas de blanc, ni de répétitions, prise de distance par rapport aux notes).</p>	<p>3^e temps : « le jury mesure la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations ».</p> <p>Dans la grille d'évaluation indicative nationale, la qualité orale de l'épreuve et la qualité de la prise de parole en continu sont 2 des 5 critères pris en compte.</p>
<p><i>CONCLUSION</i></p>	<p>Ce qu'on pourrait garder de l'organisation des TPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'idée d'une commission d'établissement constituée en début d'année par les professeurs des ES de Terminale pour construire un calendrier commun de la progression du travail des élèves (choix des questions, recherches, encadrement par le ou les 2 professeurs d'ES, préparation à l'oral...), organiser le suivi des élèves qui ont choisi des questions qui mettent en œuvre 2 ES, échanger sur l'avancée du travail des élèves, se former ensemble à l'évaluation de l'épreuve... <p>Du document académique sur les TPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les descripteurs académiques des composantes 1, 3 et 8 peuvent encore servir de repères (cf ci-dessous). - « Pour avoir la note maximale il n'est pas nécessaire que le candidat fasse preuve d'excellence dans tous les axes examinés. Une excellente prestation dans quelques-unes des directions évaluées et des résultats moins satisfaisants (bien que bons) dans d'autres directions autorisent la note maximale. ». -« L'expérience montre qu'il est assez difficile, notamment si on n'y est pas entraîné, de renseigner une grille d'évaluation en temps réel pendant un exposé oral. Il est souvent plus aisé de cocher les cases <i>a posteriori</i>, après 	<p>Avec le grand oral, on est passé d'un travail de groupe, collaboratif, à un travail essentiellement individuel et d'une prestation orale en groupe (avec parfois mise en scène, saynète, costumes...) à un exercice individuel plutôt académique dans sa forme.</p> <p>Si la démarche de l'élève en TPE et pour le travail de ses questions du grand oral a bien des similitudes, on constate peu de points communs finalement dans l'évaluation de ces deux épreuves : on passe d'une épreuve en partie à l'oral à une épreuve d'oral.</p> <p>Le jury ne connaît rien du travail du candidat avant l'épreuve (aucun document écrit sinon l'intitulé des 2 questions choisies).</p> <p>L'affirmation explicite des visées citoyennes de l'oral est nouvelle.</p> <p>Les 3 A (aisance, appropriation et analyse), la capacité de l'élève à se questionner, à prendre du recul sur ses choix et son parcours sont devenues centrales.</p> <p>La posture du jury est plus ouverte, le souci d'interaction, de</p>

	<p>avoir pris des notes (structurées) au fur et à mesure du déroulement de la séance. »</p> <p>-« Il faut conseiller aux examinateurs de se livrer à une étude approfondie de la grille pendant les jours précédant les épreuves orales ».</p>	<p>dialogue avec le candidat est plus affirmé tout comme la prise en compte de la singularité du candidat.</p> <p>Pour l'évaluation et la notation, il n'y a plus de grille académique avec des descripteurs très nombreux et précis et une fourchette de points mais une grille nationale indicative plus large et sans indication de points.</p>
--	---	--

Aide à l'évaluation des TPE de l'académie de Grenoble 2011/2012 http://www.ac-grenoble.fr/reformelycee/file/TPE/Guide_TPE_2011-2012-2.pdf

Items officiels	Compétences officielles	Niveau d'exigence	
1. Recherche documentaire	1.1 Recherche de sources d'information et de documents en rapport avec le thème et le sujet	D <i>Insuffisant</i>	Un seul type de document ou une seule source d'information est identifié. OU Plusieurs sources sont apparentes mais non référencées ou sans rapport avec le sujet.
		C <i>Acceptable</i>	Une seule discipline a fait l'objet d'une recherche. Les sources et documents identifiés sont trop généraux ou peu précis.
		B <i>Satisfaisant</i>	Les deux disciplines ont fait l'objet d'une recherche efficace. Des sources et documents variés ont été trouvés.
		A <i>Excellent</i>	Les deux disciplines ont fait l'objet d'une recherche efficace. Des sources et documents variés ont été trouvés. Les références à ces documents et/ou sources apparaissent clairement dans le carnet de bord (ou les traces au fil des séances) et permettent de retrouver le document facilement.
	1.2 Traitement pertinent des informations (sélection et analyse)	D <i>Insuffisant</i>	Le tri parmi les informations prélevées est absent. On relève la présence de « copié collé » sans analyse personnelle.
		C <i>Acceptable</i>	Le tri parmi les informations prélevées est peu élaboré. Quelques tentatives d'appropriations maladroitement sont présentes dans le carnet de bord (ou les traces au fil des séances).
		B <i>Satisfaisant</i>	Le tri parmi les informations prélevées est pertinent et les choix ou rejets sont justifiés. Les principales informations relatives à la problématique sont extraites.
		A <i>Excellent</i>	Le tri parmi les informations prélevées est pertinent et les choix ou rejets sont justifiés. Les principales informations relatives à la problématique sont extraites et ont été reformulées pour une appropriation personnelle.

Items officiels	Compétences officielles	Niveau d'exigence	
3. Contenus disciplinaires	3.1 Appropriation de connaissances et de compétences	D <i>Insuffisant</i>	Des connaissances ou capacités disciplinaires sont absentes ou mal maîtrisées (pour un élève de première).
		C <i>Acceptable</i>	Certains éléments de vocabulaire spécifique sont employés et il n'y a pas de graves contresens. Le choix des connaissances est adapté à un élève de première.
		B <i>Satisfaisant</i>	Les connaissances et/ou les capacités utilisées ainsi que le vocabulaire spécifique qui s'y rattache sont correctement maîtrisés et sont adaptés à un élève de première. Un souci d'argumentation est présent.
		A <i>Excellent</i>	Les connaissances et/ou les capacités utilisées ainsi que le vocabulaire spécifique qui s'y rattache sont correctement maîtrisés et sont adaptés à un élève de première. Une argumentation de qualité sous-tend le travail effectué.

Items officiels	Compétences officielles	Niveau d'exigence	
7. Présentation argumentée	7.1 Construction de l'exposé	D <i>Insuffisant</i>	Le sujet est non problématisé ou non structuré OU Le temps de parole n'a pas été respecté
		C <i>Acceptable</i>	L'exposé comprend une introduction avec l'énoncé d'une problématique ainsi qu'un développement structuré répondant à cette problématique. La conclusion est absente.
		B <i>Satisfaisant</i>	L'exposé comprend une introduction avec l'énoncé d'une problématique ainsi qu'un développement structuré répondant à cette problématique. Il se termine par une conclusion éclairant la problématique.
		A <i>Excellent</i>	L'exposé comprend une introduction avec l'énoncé d'une problématique ainsi qu'un développement structuré répondant à cette problématique. Il se termine par une conclusion éclairant la problématique. L'exposé est illustré de manière pertinente.
	7.2 Argumentation et justification des choix	D <i>Insuffisant</i>	Ni le choix de la problématique, ni les moyens mis en œuvre pour résoudre cette problématique, ni le choix du type de production ne sont justifiés.
		C <i>Acceptable</i>	Le choix de la problématique est justifié mais les argumentations pour les autres choix restent trop générales ou demeurent confuses.
		B <i>Satisfaisant</i>	Les choix de la problématique et du type de production pour répondre à cette problématique sont présentés, justifiés par des arguments pertinents.
		A <i>Excellent</i>	Les choix de la problématique et du type de production pour répondre à cette problématique sont présentés, justifiés par des arguments pertinents. Les pistes suivies et abandonnées au fur et à mesure de la problématisation sont présentées et justifiées.
	7.3 Réactivité face aux questions	D <i>Insuffisant</i>	L'élève n'a visiblement pas compris le sujet.
		C <i>Acceptable</i>	L'élève ne maîtrise pas le sujet mais apporte des réponses partielles.
		B <i>Satisfaisant</i>	L'élève répond de manière spontanée et fait preuve d'une certaine maîtrise du sujet.
		A <i>Excellent</i>	L'élève maîtrise bien son sujet et se montre à l'aise face aux questions.
	7.4 Richesse des connaissances mises en jeu	D <i>Insuffisant</i>	Les connaissances restent superficielles
		C <i>Acceptable</i>	Les connaissances apportées sont maîtrisées (au niveau d'un élève de première)
		B <i>Satisfaisant</i>	Les connaissances apportées sont maîtrisées (au niveau d'un élève de première) et plusieurs pistes ont été explorées
		A <i>Excellent</i>	Les connaissances apportées sont maîtrisées (au niveau d'un élève de première) et plusieurs pistes ont été explorées. Le candidat fait preuve d'une certaine ouverture d'esprit.